VACCINE

ARRÊTÉ

DE M.r LE BARON

DUPONT DELPORTE

PRÉFET

DU DÉPARTEMENT DU TARO

CHEVALIER

DE LA LÉGION D' HONNEUR

AUDITEUR AU CONSEIL D' ÉTAT

SUIVI

DU COMPTE RENDU

DE LA

SÉANCE PUBLIQUE

DU 15 AVRIL 1812.



PARME

CHEZ JOSEPH PAGANINO

IMPRIMEUR DE LA PRÉFECTURE.

LE PRÉFET
DU DÉPARTEMENT DU TARO
BARON DE L'EMPIRE
ET AUDITEUR
AU CONSEIL D'ÉTAT.

Vu le procès verbal de la Séance solennelle du Comité Central de Vaccine, ensemble les divers états des Vaccinations opérées dans l'étendue du Département, qui nous ont eté produits dans ladite Séance, accompagnés de la liste des individus qui se sont trouvés atteints de la petite vérole dans l'année 1811;

Considérant que le germe de ce fléau peut être regardé comme détruit dans le Département du Taro; qu'il ne s'agit plus que de prendre des mesures utiles pour empêcher qu'il ne se reproduise

Arrête:

Art. 1. Les Vaccinations gratuites continueront d'avoir lieu, pendant le cours de chaque année, sans interruption dans

les Villes de Parme, de Plaisance, et Borgo S. Donnino, savoir à Parme chaque samedi, dans le Dépôt de Vaccine, établi près *della Steccata* et aux enfans trouvés; à Plaisance dans les locaux qui ont été désignés par le Sous-Préfet; à Borgo S. Donnino dans la maison du Dépôt de Mendicité, où les Médecins de cet établissement auront soin de se procurer le Vaccin qui leur sera nécessaire.

Les Médecins des Hospices de Fiorenzola, Bardi, Château S. Jean, de Busseto, de Cortemaggiore, de Colorno, vaccineront également tous les samedis matin, et sans rétribution, les enfans qui leur seront présentés. Les Maires auront à le faire connoître dans les Communes environnantes.

Art. 2. Une somme de 1000 francs pour l' Arrondissement de Parme, de 1200 francs pour l'Arrondissement de Borgo, de 1200 francs pour l'Arrondissement de Plaisance, sera accordée pour indemnité aux Médecins de ces Arrondissemens, qui seront désignés par les Sous-Préfets, pour aller vacciner les enfans dans la montagne.

Ces sommes seront allouées sur les Budjets des Communes, qui ont au-dessus de 10000 francs de revenu, d'après des états de répartition qui nous seront présentés à la fin de chaque année, pour les années suivantes, par MM. les Sous-Préfets.

Art. 3. A l'effet de s'assurer si la Vaccine s'opère régulièrement, et sur tous les enfans en état d'être vaccinés, quatre Commissaires seront nommés, dans chacun des chefs-lieux d'Arrondissement; ils se répandront plusieurs fois l'année dans les divers Quartiers des Villes, pour engager les parens à faire vacciner leurs enfans, et pour constater les familles où des individus auroient pu avoir la petite vérole, faute d'avoir été vaccinés.

Messieurs les Commissaires nous adresseront directement leurs rapports.

Art. 4. Sont nommés Commissaires pour la Ville de Parme Messieurs le Chevalier de Mont-Louis Député au Corps Législatif, Tassoni Membre du Conseil Municipal, De Rosa Prati Membre de la Commission des Hospices, et Jacobacci Conseiller de Préfecture.

Pour Plaisance MM. le Chevalier Daniel Scotti, Mandelli Propriétaire, le Chevalier Albert Scotti et le Baron Anguissola d'Altoë.

Pour Borgo S. Donnino MM. Plateretti Docteur en médecine, Pie Ferrari Propriétaire, Fogliani Commandant de la Garde Nationale et Aguier Receveur Particulier.

Art. 5. MM. les Sous-Préfets, les Maires, les Administrateurs des établissemens de Charité, ne perdront pas de vue les obligations qui leur sont imposées, tendant à faire vacciner les individus, qui se trouvent dans les écoles publiques, les colléges, les couvens, les ateliers de Charité, les hospices, ou autres établissemens publics de quelque nature qu'ils soient.

Art. 6. Aucunes des sommes alloués par Sa Majesté sur le Budjet du Département ne seront payées aux Hospices, pour l'entretien des enfans trouvés, que les Commissions administratives n'aient certifié par écrit de la Vaccination des sujets.

Arr. 7. MM. les Évêques seront invités à faire prêcher la Vaccine par les Curés,

et à leur faire annoncer à leurs paroissiens, que les secours à distribuer par les Bureaux de Bienfaisance à domicile par les Maires, par les Congrégations de Charité (conservées), n'auront lieu qu'autant qu' on aura fourni la preuve que les enfans à secourir auront été vaccinés.

MM. les Curés sont invités à prévenir également qu'aucune pétition ne sera reçue, en demande de secours par les Dames de la Charité Maternelle, si elle n'est accompagnée d'un certificat du Médecin constatant la Vaccination de l'enfant.

Art. 8. MM. Les Médecins et officiers Chirurgiens seront invités a faire connoître aux Maires de leurs résidences, lorsque la petite vérole se sera manifestée dans une maison; ces magistrats auront alors à donner des ordres, pour que les individus qui en seraient atteints ne soient admis, pendant trois mois, dans aucuns établissemens publics. Et cette maladie pouvant être considérée comme une espèce d'épidémie que l'ont peut toujours prévenir, à faire veiller par la police à ce que les maisons qui en seraient

infectées, n'aient que les communications indispensables avec l'extérieur, en annonçant que la petite vérole s'y est manifestée.

Art. 9. Les noms des Maires, des Médecins, et des personnes qui se seront les plus distingués par les succès qu'ils auront obtenus dans la propagation de la Vaccine continueront d'obtenir des mentions honorables dans la Séance solennelle, présidée chaque année par Nous, et dans laquelle le Comité Central vient rendre compte de ses travaux.

Art. 10. Copie du présent Arrêté sera adressée à MM. les Sous-Préfets, qui sont chargés d'en surveiller l'exécution.

Fait à Parme en l'Hôtel de la Préfecture le 24 Avril 1812.

Le Baron-Préfet
du Département du Taro,
DUPONT DELPORTE.



Compte rendu de la Séance publique du Comité Central de Vaccine, présidée le 15 Avril 1812 par M. le Baron Dupont Delporte, *Préfet du Département du Taro, &c. &c. par M.* Reynaud *Conseiller de Préfecture.*

Le Comité Central de Vaccine a tenu le 15 Avril ainsi qu'il a été annoncé une Séance Publique dans la Salle du *Musée* sous la Présidence de M. Dupont Delporte Préfet du Département, Baron de l'Empire &c. La distribution des prix accordés par le Gouvernement a eu lieu en présence de la réunion la plus brillante des fonctionnaires des divers ordres administratifs, des professeurs et savans et enfin de toutes les personnes distinguées de la Ville.

Les dames de la Société Maternelle invitées par Madame la Baronne Alix Présidente de la Société se sont empressées de prendre part à cette céré-

monie ; la Salle de l' Académie des Beaux Arts présentait à l'œil un tableau varié. Des deux côtés de la Salle les belles Statues Antiques exhumées de Velleja; çà et là des bustes d'Empereurs Romains; à une extremité une Copie de la Vierge du Corrége par Carrache; la Cène, et les trois Maries du Schidoni, et dans le fond opposé un Trône surmonté d' un riche dais sous lequel était placé l'auguste image de NAPOLÉON-LE-GRAND; les Autorités réunies au tour du Trône; une foule immense occupant tous les espaces des plans intermédiaires de cet ordre, tel était le spectacle dont ou jouissait en promenant les regards dans la Salle.

Un Orchestre nombreux et choisi a exécuté plusieurs morceaux des grands Maîtres; la Musique ne devait pas être étrangère à cette cérémonie qui, imposante et sérieuse sous un rapport, était cependant une fête, puisqu' elle avait pour but de couronner des vainqueurs et de proclamer les noms de ceux qui pourront à leur tour obtenir les mêmes palmes.

La Séance s'est ouverte par un discours de M. le Professeur Rubini Vice-Président, dans lequel il a exposé l'état de la Vaccine dans le département. 9984 enfans ont été vaccinés. Dans les Arrondissemens de Borgo et Plaisance le zèle et l'impulsion des Autorités ont eu cet heureux résultat, que le nombre des Vaccinés est dans un rapport assez exact avec les mouvemens de la population.

„ Le nombre des Vaccinés de l'an „ 1811, par des circonstances particu- „ lières n'a pas été aussi considérable „ qu'il aurait pu l'être; mais les bien- „ faits de la Vaccine n'en ont pas été „ moins évidens.

„ Les épidemies varioliques devenues „ par-tout infiniment plus rares, la po- „ pulation augmentée en proportion des „ Vaccinés, plusieurs maladies et par- „ ticulièrement des croniques amélio- „ rées, domptées même par la nouvelle „ inoculation, sont des bienfaits attes- „ tés tous les jours et dans tous les „ pays.

„ Dans l'Arrondissement de Parme,
„ depuis 1802 l'on vaccine; et depuis
„ cette époque, les épidémies varioli-
„ ques nous sont inconnues. L'année
„ passée le Plaisantin vit paroître la
„ petite vérole dans ses bourgs, au sein
„ de sa Capitale. On lui opposa la Vac-
„ cine et cette égide puissante sauva
„ toutes les victimes, que la petite vé-
„ role aurait dévorées. O puissance de
„ la Vaccine! La baguette magique,
„ que les poëtes prêtent aux enchan-
„ teurs pour arrêter les torrens, étein-
„ dre les incendies et dissiper les ora-
„ ges, est moins forte que toi!

L'abondance des matières ne nous permet pas de donner en entier le discours de M. le Vice-Président, remarquable dans une foule d'endroits par des aperçus nouveaux, la hardiesse des figures, la noblesse de l'élocution et une certaine grâce surtout dans la partie du discours, où l'orateur envisage les nouveaux bienfaits, que le Comité recueillera du concours de la Société. Maternelle. Il suit avec art la propagation

de la Vaccine dans la propagation de leurs bienfaits. L'assemblée a entendu le discours de M. Rubini avec un sentiment général de satisfaction.

M. le Préfet l'a interrompu plusieurs fois pour faire des observations, qui par leur importance et leur résultat laissent bien connoître quel soin il apporte aux parties de l'Administration. Tout prouve qu'il méritera la mention honorable, que le Gouvernement a fait de son prédécesseur pour être un des sept Préfets, qui ont le plus concouru à favoriser la propagation de la Vaccine. Le Département ne descendra pas du rang, dans lequel il a été classé par le Comité Central de Vaccine de l'Empire. Espérons même que de nouveaux efforts, et une attention infatigable pourront lui assurer la première place dans la série des Départemens, où la Vaccine aura fait le plus de progrès.

M. le Professeur Tommasini Directeur du Dépôt de Vaccin a retracé dans un discours plein de philosophie les avantages de l'institution des dépôts de Vac-

cin. Il a développé toutes les ressources que l' Hygiène publique retire de cette institution, qui suffiroit seule pour la gloire d' un Monarque. „ Il appartenoit „ à NAPOLÉON d' être le créateur de „ ce genre de commerce, et de répandre „ dans toutes les Communes et les lieux „ les plus isolés de son vaste Empire „ des richesses, que jusques alors l' Art „ n' avoit pas été assez heureux, et as- „ sez favorisé pour exporter des capi- „ tales dans les campagnes, et les faire „ circuler dans tous les temps et dans „ tous les lieux. Les travaux du dépôt „ ont répondu à son institution. Des „ envois considérables de Vaccin ont été „ faits dans le Département, et comme „ l' Humanité ne connoît pas les limi- „ tes de territoire, le Royaume d' Italie „ a été alimenté de Vaccin toutes les „ fois qu' il en a manqué. „

M. le Préfet a senti que le Dépôt en remplissant le but de S. M. sous le rapport des envois de Vaccin ne présentoit pas cependant un assez grand nombre de Vaccinés. Il a fait à ce sujet

plusieurs questions au Comité, et s'est proposé de prendre des mesures, pour que les travaux du Dépôt aient plus d'activité.

M. le Docteur Basili Secrétaire du Comité a pris la parole, et dans un rapport très-bien pensé, et très-analytique a présenté la masse des faits relatifs aux Vaccinations dans les trois Arrondissemens.

Nous voyons d'abord que dans l'Arrondissement de Parme les Vaccinations ont été retardées par des épidémies de rougeole: car „ loin que le Comité croie „ qu'une épidémie de rougeole soit un „ obstacle réel à la Vaccine, il a aperçu „ au contraire les avantages, que la Vaccine a paru en pareille circonstance „ produire sur la santé des enfans: „ d'ailleurs sa propre expérience et des „ faits nombreux recueillis par le Comité de l'Empire, ont mis hors de „ doute l'innocuité et les avantages „ de la Vaccine combinée avec la rougeole; cependant le temps heureux „ n'est pas encore venu où l'on pourra

„ dans toutes les circonstances faire
„ jouir les enfans du bienfait de la
„ Vaccine.

„ Quoique l'opinion soit générale en
„ faveur de la Vaccine, néanmoins il
„ est encore trop de mères portées à
„ rendre la Vaccine responsable de tou-
„ tes les infirmités, qui peuvent affliger
„ les objets de leur tendresse.
„ Malgré la rougeole, malgré une cer-
„ taine modification du système cuta-
„ ne, qui l'été dernier a paru retarder
„ chez les enfans le développement
„ de la Vaccine, malgré une saison
„ pluvieuse plusieurs Vaccinateurs re-
„ doublant de zèle ont saisi toutes les
„ occasions favorables pour seconder
„ les vues du Gouvernement et mé-
„ riter sa bienveillance.

RÉCAPITULATION.

DÉSIGNATIONS DES ARRONDISSEMENS	TOTAL des Vaccinations	Atteints de la petite vérole	Morts, infirmes et défigurés par suite de la petite vérole	
			Morts	Défigurés
Parme	2314	1		
Plaisance ..	3144	188	43	4
B.°S.Donn.°	4525	3		
Total	9984	192	43	4

M. Vescovini dans l' Arrondissement de Parme est celui des Vaccinateurs, qui a pratiqué le plus grand nombre de Vaccinations. Il a vacciné 542 individus. M. Gibertini a continué à se distinguer, il compte 290 Vaccinés.

MM. les Médecins Rasori et Rugali de Parme, Rodolfi de Langhirano, Paroni de Sissa, et Ferrari Officier de Santé a Cortile S. Martino ont mérité une mention honorable.

„ La Ville de Plaisance éprouva les
„ tristes effets de l'influence variolique.
„ Des mesures de rigueur, l'isolement
„ forcé des individus infectés ont li-
„ mité le siége de la contagion : la
„ ville partagée en huit quartiers com-
„ pta de suite huit chefs-lieux de Vac-
„ cinations: 1824 Vaccinations furent
„ pratiquées depuis cette époque et le
„ concours des Autorités civiles et re-
„ ligieuses propagea la pratique de la
„ Vaccine avec un zèle égal, et supé-
„ rieur à la violence d'aucune influen-
„ ce variolique.

„ L'Hôtel de la Sous-Préfecture fut
„ indiqué pour un lieu de Vaccinations:
„ 265 enfans y furent vaccinés.

„ M. Calamari, Montanari et Mischi
„ se sont distingués par le nombre de
„ leurs Vaccinations.

„ Le Curé Zambianci à Pecorara a
„ donné l'exemple en vaccinant deux
„ de ses nièces, et dans la suite 66
„ individus.

„ M. Raschi à Borgo qui a le pre-
„ mier pratiqué la Vaccine n'a cessé

„ de bien mériter des Autorités et de „ l' Humanité. On doit, sur le total de „ 29000 Vaccinés, un tiers à lui et à „ M. Barbieri et Rapetti : cette année „ ils ont ensemble vaccinés 530 in- „ dividus. MM. Arati Médecin à Mon- „ ticelli, Fogliazzi à Cortemaggiore, Mu- „ sini à Roccabianca, Borelli à Bardi, „ Zanardi Chirurgien à Fontanellato, „ Bonaccorsi à Lugagnano, Rabaglia à „ Noceto, ont contribué par leur zèle „ et leur dévouement à la propaga- „ tion de la Vaccine dans leurs Communes.

Le Maire de Fiorenzola a tenu une conduite très-louable. M. le Prèfet a également interrompu la lecture de ce rapport par des observations, qui promettent que l'égalité proportionnelle en matière de Vaccine s'établira entre les Arrondissemens du Département.

Le rapport de M. Basili terminé, M. le Préfet a témoigné au Comité sa satisfaction, ainsi qu' aux Comités d' Arrondissement ; après quoi il a donné lecture d'une lettre de S. E. le Ministre

de l'Intérieur relative aux Individus, qui ont obtenu des Médailles d' or et d'argent. Il a également communiqué une lettre de M. Caravel Sous-Préfet à Plaisance, qui annonce qu' une indisposition grave ne lui permet pas de venir à la Séance recevoir sa médaille, et invite M. le Préfet à lui en faire l' envoi.

M. le Préfet a proclamé ensuite les noms de MM. Basili Secrétaire du Comité Central et Gibertini Médecin à Golese, qui ont reçu de ses mains leurs médailles.

L' orchestre a exécuté dans les intervalles des fanfares. M. le Préfet a dit des choses flatteuses à MM. Basili et Gibertini, qui ont parus très sensibles à cette récompense de leur travaux.

La Séance a été terminée par le cri de Vive l'EMPEREUR prononcé par M. le Préfet et répété par toute l'assemblée. M. le Préfet afin de faire mieux connoître le prix, que le Gouvernement attache à la propagation de la Vaccine et les honneurs, dont il récompense les

travaux de ce genre, afin de porter une louable émulation parmi les Maires, les Médecins et Chirurgiens Vaccinateurs et parmi les Curés de campagne, a déterminé qu' il serait rédigé extrait de la Séance, où mention serait faite de tous les Individus, qui on droit à la reconnaissance et aux encouragemens du Gouvernement.

Liste des Maires qui se sont le plus distingués dans la propagation de la Vaccine.

MM. Les Maires des Communes de
Bardi
Busseto
Cadeo
Calendasco
Château Saint Jean
Cortile
Fiorenzola
Fontanellato
Golese
Gossolengo
Gropparello

Pellegrino
Plaisance
Rocca bianca
Salso
Sissa
Torrile
Varsi

Les maires de Colorno, Tizzano, Neviano, Pomaro, Sarmato, Caorso, San Lazaro, Rottofreno et quelques autres n' ont envoyé aucun état de Vaccination.

Aucune Commune de l' Arrondissement de Borgo San Donnino n' a manqué de faire des envois d' états dont les resultats sont on ne peut pas plus satisfaisans.

Pour extrait du procès verbal de la Séance du 15 Avril. 1812.